



# Thervay



Commune de Thervay

## Réunion du conseil municipal du 10 novembre 2017

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 2 novembre 2017

Présents : 11

Secrétaire de séance : Alain CHAMPONNOIS

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 0

Le compte rendu de la réunion de conseil du 8 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Renouvellement contrat Mme METZ Martine**

Le contrat de Mme METZ arrive à échéance le 1<sup>er</sup> décembre. Le nouveau contrat prend en compte l'ancienneté en passant de l'indice 349 à l'indice 351.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire son contrat.

### **2. RIFSEEP**

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existant. Dans le cas de la commune de THERVAY cela concerne l'IAT (indemnité d'administration et de technicité).

Ce nouveau régime indemnité comporte deux parties, une composante principale et une composante facultative :

- La composante principale Indemnité de Fonctions, Sujétions Expertise (IFSE)
- La composante facultative concerne le complément indemnitaire annuel (CIA) pour valoriser l'Engagement Professionnel.

Après avoir débattu, il a été décidé de délibéré pour fixer dans un premier temps les seuils minimums et maximums par filière de la composante principale (IFSE). La délibération concernant la mise en place ou non de la composante facultative (CI) est reportée au prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les seuils minimum et maximum annuel suivant :

- pour la filière administrative de mettre en montant minimum 0 € et un montant maximum de 2500 €,
- pour la filière technique de mettre un montant minimum 0 € et un montant maximum de 2500 €.

### **3. Le Bail de Mme BAILLEUX**

Après l'accord de Mr BAILLEUX, le bail de « mise à disposition annuelle » est mis au nom de Me BAILLEUX pour un montant de 15€ par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce changement de titulaire du bail.

### **4. Jura Nord : révision des statuts :**

Conformément aux dispositions de la loi NOTRE, 9 compétences sont transférées à la CC JURA NORD. La délibération du conseil communautaire concernant le changement des statuts est jointe à ce présent compte rendu.

Deux points sont à mettre en avant dans cette nouvelle disposition :

- L'assainissement bascule à la CC JURA NORD à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La nouvelle station ne sera plus dans géré par la commune de THERVAY.
- Le remboursement de l'emprunt concernant le centre de secours de THERVAY sera pris en charge par le CC JURA NORD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision des statuts de la CC JURA NORD.

### **5. Ecole de Dammartin : demande de subvention :**

Un voyage découverte est organisé par l'école de Dammartin, 14 enfants de la commune de THERVAY sont concernés.

Conformément aux années précédentes Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner une subvention de 30 € par enfants soit un montant total de 390 €.

### **6. Poêle à bois salle du club :**

Le poêle à bois de la salle du club est hors-service. Après avoir débattu, il a été décidé d'effectuer le démontage de celui-ci sans procéder à son remplacement. Les radiateurs électriques seront en mode de chauffage principal de la salle.

### **7. Devis citerne incendie :**

Une consultation pour mettre en place une citerne incendie de 120 m<sup>3</sup> sur la Chintre a été lancée le mois dernier. Deux scénarios d'installation étaient chiffrés :

- Scénario 1 : Emplacement de la réserve incendie sur le domaine public sur l'aire de retournement devant chez Mr et Mme THIOU.
- Scénario 2 : Sur proposition de Mr et Mme THIOU, emplacement de la réserve incendie sur leur terrain situé devant leur hangar. Cette proposition s'accompagne d'une convention de mise à disposition du terrain pour mettre en place cette réserve à titre gratuit.

A noter que les deux scénarios étaient jugés conformes par le service départemental d'incendie et de secours.

Après avoir pris connaissance des prix des soumissionnaires suivant chaque scénario, le conseil municipal a procédé au vote :

- 9 pour l'implantation de la citerne sur le terrain de Mr et Mme THIOU,
- 1 pour l'implantation de la citerne sur le terrain communal,
- Une abstention.

Le conseil municipal décide de mettre en place la réserve incendie sur le terrain de Mr et Mme THIOU en retenant le soumissionnaire SARL THIOU Services un montant de 13 370,16 € TTC.

#### **8. SIDEC : convention éclairage public :**

Le SIDEC nous propose une convention pour la mise à jour et l'entretien de notre parc 76 points lumineux au prix maxi de 18 € le point lumineux soit 1368 €/an

Nous avons fait le point sur les 5 dernières années, ou un électricien est venu remplacer les ampoules. Le coût est de 1.035 €/an mais le service n'est pas efficace.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention pour la mise à jour et l'entretien de l'éclairage public du SIDEC et autorise Mme le MAIRE à signer cette convention.

#### **9. SIEA Montmirey-Le-Château : RPQS**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le RPQS.

#### **10. Repas des anciens 2018 :**

La date est fixée le 21 janvier 2018.

#### **11. Assainissement RPQS 2016 :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le RPQS.

#### **12. Instauration ou modification de la taxe d'aménagement 2018 :**

La commune peut instaurer une taxe d'aménagement compris de 0 à 5%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe.

#### **13. Coupe de bois 2018**

Pour l'année 2017, une vente de bois a été faite à la société brochet pour un montant de 47 900 € HT.

Pour l'année 2018, les coupes prévues sont les numéros 12, 22, 23, 24 et 43.

A noter aussi que les trois personnes garantes sont reconduites.

#### **14. Achat véhicule :**

Suite au vol du véhicule de la commune, l'assurance a remboursé 4 494 €. Mme le Maire expose la proposition d'un véhicule d'occasion du garage Racine à PAGNEY (39) pour un montant de 7 200 € TTC. A noter que la commune bénéficie du fond de compensation de la TVA (16%) pour cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide 9 pour et 2 abstentions d'acquérir le véhicule proposé par le garage Racine.

#### **15. Vote du quart des crédits**

Cédric WIDMER en charge du budget expose le dispositif à mettre en place pour fonctionner comptablement dans le premier trimestre 2018 avant le vote du budget. A noter que ce dispositif est mis en place chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote du quart des crédits

#### **16. DM amortissements**

Afin d'amortir deux subventions encaissées en 2016 (subventions études diagnostiques réseaux assainissement) LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'effectuer les opérations d'ordre budgétaire suivantes:

* compte 139118 :	-	144.00
* compte 13913 :	-	357.00
* compte 777 :	+	501.00

- Et d'ouvrir les crédits correspondants.

#### **17. Questions diverses**

DETR : Réhabilitation appartement au-dessus de la Mairie.

Une visite du patrimoine de la commune est organisée pour les conseillers par Christian CRETIN le dimanche 9 décembre à 9H. L'objectif de cette visite est de faire un tour d'horizon des travaux à effectuer pour mettre en place avant la fin du mandat un projet immobilier sur les 10 prochaines années.

Barrière Alain JOLY : Lors du dernier conseil, une question concernant le droit de passage de Mr Joly sur le terrain de la commune avait été posée.

Après recherche, Mr JOLY dispose d'une délibération du conseil municipal datant de 1998 autorisant ce droit de passage. Le débat est donc clos.

La prochaine réunion est fixée le 22 décembre 2017

Fin de la séance : 23h20